

Projet éolien de la plaine Coqueréaumont

Communes du Torp-Mesnil et de Saint-Laurent-en-Caux



Bulletin d'information – Novembre 2025

Madame, Monsieur,

Les études environnementales (faune, flore, milieux naturels, paysage, acoustique, vent) ont été initiées au cours de l'année 2024 et viennent de nous dévoiler leurs premières conclusions. Les éléments recueillis permettent d'ores et déjà de confirmer la viabilité d'un projet éolien sur les communes du Torp-Mesnil et de Saint-Laurent-en-Caux. Les études de vent se poursuivront jusqu'en début d'année 2026, dans le but d'affiner la précision des calculs de production électrique.

Avec ce bulletin d'information, nous souhaitons partager avec vous les principaux enjeux identifiés grâce aux observations de terrain effectuées par les bureaux d'études indépendants et à leur travail de collecte de données bibliographiques, permettant ainsi au projet éolien de la plaine Coqueréaumont de se dessiner progressivement.

Ces études se concrétiseront par l'élaboration du scénario d'implantation via un processus itératif, puis de la réalisation des études d'impact, avec notamment la mise en œuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) permettant d'atténuer l'impact du projet.

Permanence publique d'information



ABO Energy invite l'ensemble des habitants à venir se renseigner et échanger sur le projet et ses prochaines grandes étapes, le :

- **Mercredi 17 décembre 2025, de 14h à 19h, Salle du Pré Vert du Torp-Mesnil**

Si vous n'êtes pas disponible à cette date, le responsable de projet reste disponible. N'hésitez pas à le contacter pour échanger ou prévoir une rencontre à une date ultérieure (coordonnées à la fin de ce bulletin d'information).

Actualités



Débats sur l'énergie - Démêler le vrai du faux (01/09/2025)

« Depuis quelques semaines, de nombreuses affirmations et tout autant de chiffres relatifs aux débats sur l'énergie circulent dans les médias. A l'occasion de la rentrée, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) démêle le vrai du faux et publie un document de clarification avec dix questions clés, auxquelles elle apporte des réponses circonstanciées et objectivées.

Les missions principales de la CRE sont de réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, de garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz et d'opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables. »

Retrouvez ce document sur le site de la Commission de régulation de l'énergie, à l'aide de ce QR code, ou à l'adresse suivante :

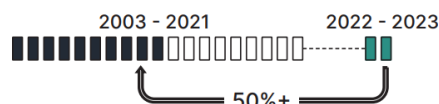
<https://www.cre.fr/consommateurs/infos-pratiques-et-fiches/debats-sur-lenergie-demeler-le-vrai-du-faux.html>



Le saviez-vous ?



En 2 ans, la filière a remboursé 50%+ de la somme investie par l'État entre 2003 et 2021 dans le cadre du CR :



Chronologie

2021-2022

- Préconsultation des administrations et institutions (Armée, Aviation civile, Météo France, ...)
- Premiers échanges avec les élus locaux, rencontre des propriétaires fonciers et exploitants agricoles de la zone d'étude

2023-2024

- Lancement de l'étude d'état des lieux environnemental du secteur (faune, flore et milieux naturels)
- Installation d'un mât de mesure du vent (1^{er} bulletin d'information)
- Lancement des études de vent, paysagère et acoustique
- Temps d'échange (juin 2024)

2025

- Réception des premiers résultats de l'étude faune, flore et milieux naturels et de l'étude paysagère (2nd bulletin d'information)
- Réflexion sur les variantes d'implantation possibles prenant en compte les spécificités du site
- Ajout d'études spécifiques au dossier (étude préalable agricole pour la compensation agricole collective, étude hydraulique)

2026 – 2027 (dates prévisionnelles)

- Finalisation des études environnementales
- Constitution et dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture
- Instruction de la demande par les services de l'Etat, dont enquête publique, en vue d'une autorisation Préfectorale

2028 – 2029 – 2030

- Décision préfectorale
- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans



Le déroulement des études environnementales

Un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en quatre temps :

- **1. Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux et de sensibilités.
- **2. Analyse des variantes d'implantation** : partie consistant à analyser différentes variantes d'implantation en considérant tous les enjeux/sensibilités présentés dans l'état initial. Les variantes définies sont des ordres de grandeurs afin de déterminer l'implantation de meilleur compromis pouvant être mise en place sur le site. Une fois la meilleure variante sélectionnée, un travail d'optimisation est alors mené afin d'aboutir à l'implantation finale au mètre près.
- **3. Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
- **4. Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser qui permettra par la suite de statuer sur les impacts résiduels du projet.



La mesure du vent : des résultats concluants



Installé en février 2024, le mât de mesure a permis de préciser le potentiel éolien du site. Ce dernier devrait être démonté au premier trimestre 2026.

Les données récoltées permettent d'établir un profil des vitesses, des directions et des fréquences des vents sur le site, quelles que soient les saisons ou les conditions météorologiques. Elles sont ensuite corrélées avec d'autres données mesurées via des satellites ou des stations Météo France proches, afin d'obtenir les estimations les plus fiables possibles sur le long terme.

Après 1 an et demi de mesure, le mât de mesure a permis d'établir des corrélations long-terme.

La vitesse de vent moyenne corrélée sur des projections long-terme à 140 m de haut est de 7,3 mètres par seconde.

Il s'agit donc d'un très bon site du point de vue du potentiel en vent.

Les principaux résultats des états initiaux



Volet faune, flore, milieux naturels

Les études environnementales ont été menées par le bureau d'études indépendant CALIDRIS. Son expertise permettra de faire évoluer les variantes d'implantation afin de choisir la solution qui concilie le mieux le projet éolien avec la préservation de la biodiversité.

Le site d'étude est principalement constitué d'espaces agricoles (cultures intensives et prairies), entrecoupés d'un boisement contenant une zone humide à l'est et d'une haie bocagère à l'ouest. Quelques mares sont également présentes dans la zone d'étude. Les principaux enjeux liés aux zones humides, à la flore, aux chauves-souris et à la faune terrestre se concentrent autour de ces espaces, **les zones ouvertes de cultures seront donc à privilégier pour les aménagements.**



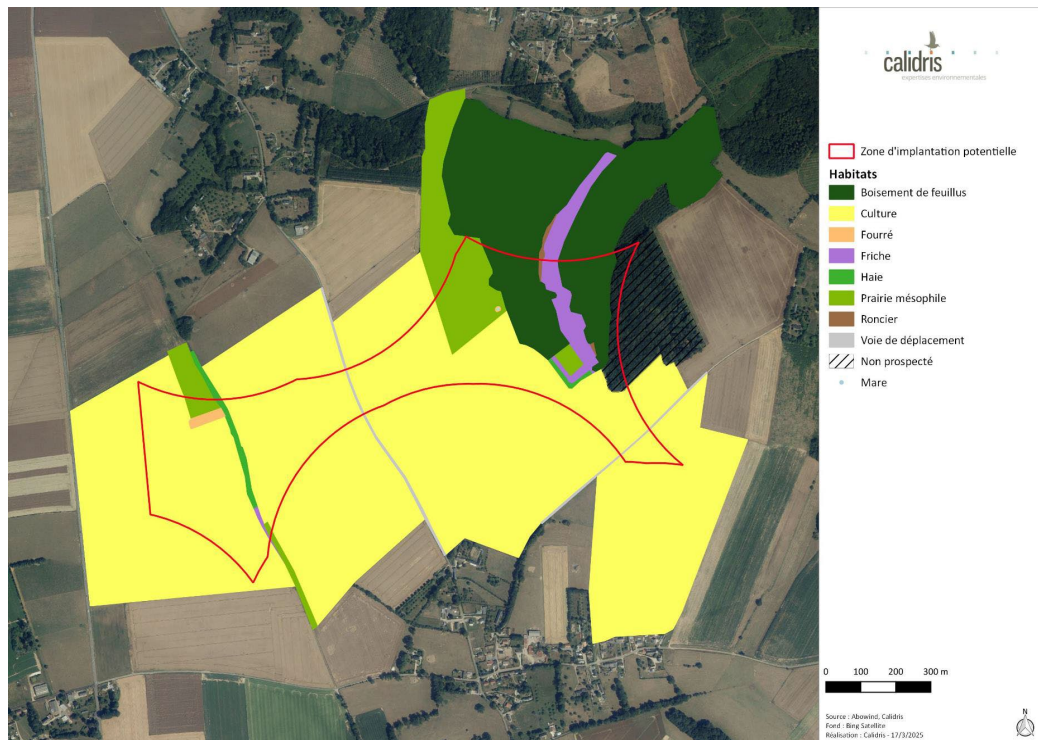
Alouette lulu
Lullula arborea
© R. Perdriat



Chardonneret élégant
Carduelis carduelis
© R. Perdriat



Faucon crécerelle
Falco tinnunculus
© A. Van Der Yeught



Les boisements, les haies, les zones buissonnantes et les prairies mésophiles présentent les enjeux les plus importants concernant les oiseaux (sauf en période de migration où leur enjeu est faible). En effet, ces milieux constituent des zones de nidification, de repos et d'alimentation pour certaines espèces patrimoniales relevées au niveau de la zone d'étude, telles que le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, la Fauvette des jardins, la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre ou encore l'Hirondelle rustique.

Les zones culturelles ouvertes du site sont considérées comme à enjeu modéré, ces dernières pouvant représenter des secteurs de chasse et de repos pour certaines espèces patrimoniales, telles le Busard Saint-Martin, le Faucon crécerelle, l'Alouette lulu et l'Alouette des champs.

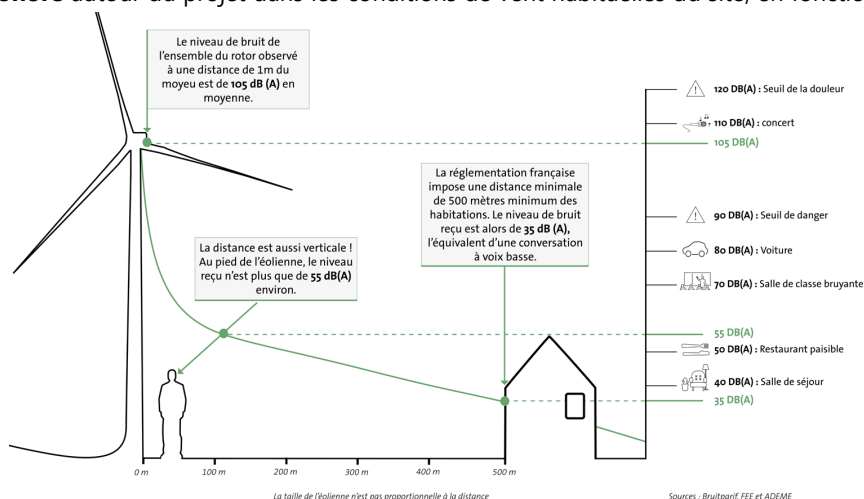


Volet acoustique

Une **campagne de mesure acoustique** a été réalisée le bureau d'études ECHO ACOUSTIQUE aux abords de la zone d'étude. Huit sonomètres (micros), installés au niveau des habitations des bourgs les plus proches, ont mesuré pendant un mois, d'avril à mai 2024, le niveau de bruit actuel (sans parc éolien). Les mesures réalisées vont permettre de **caractériser l'environnement sonore** autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure.

Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'étude acoustique pourra calculer le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifier, en amont, le respect de la **réglementation acoustique française** (arrêté du 26 août 2011 modifié). Si un risque de non-conformité apparaissait, le projet serait adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes.

Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra de contrôler que le parc est bien **en conformité** avec la réglementation.





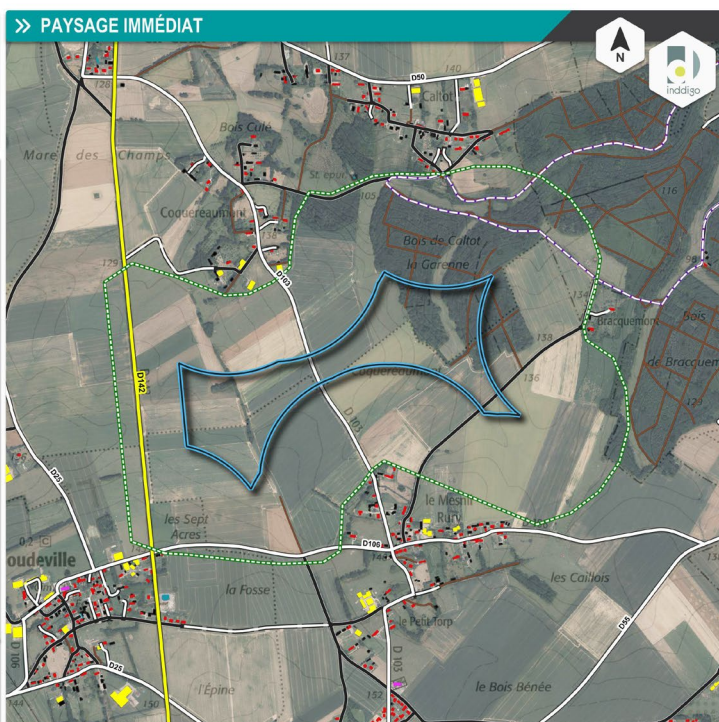
Volet paysager et patrimonial

L'étude paysagère contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et les spécificités du territoire. Elle prend en compte les axes structurants du paysage, les sols et également le patrimoine architectural, historique, culturel et environnemental du site.

La carte ci-contre représente le paysage immédiat entourant la zone d'implantation potentielle du parc éolien.

Après validation du scénario d'implantation, des photo-montages seront réalisés à partir d'une sélection pertinente d'une **40^{aine} de points de vue** répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, à savoir jusqu'à 20 km de la zone d'implantation potentielle.

Les clichés des points de vue seront réalisés au cours de l'hiver 2025, en période de feuilles tombées afin de maximiser la visibilité potentielle des éoliennes.



La communication tout au long du projet

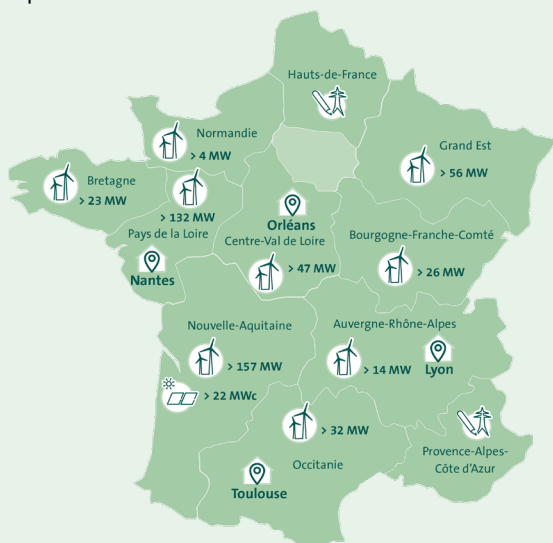
Retrouvez l'ensemble des informations et posez vos questions sur le projet depuis sa page internet dédiée :



www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Normandie > Projet éolien de la plaine Coqueréaumont

ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> **487 MW** développés et construits
> **209 MW** en construction ou prêts à construire



> **1,6 GW** projets en développement

Responsable du projet

Sébastien Giraudon

Tél : 06.49.60.32.19

sebastien.giraudon@aboenergy.com

Responsable dialogue territorial

Anne-Cécile Cotard

anne-cecile.cotard@aboenergy.com



ABO Energy



www.aboenergy.fr